

Cadre réservé à l'administration

NOM \_\_\_\_\_

Prénom(s) \_\_\_\_\_

A RETOURNER A LA MAIRIE  
AVANT LE 1<sup>er</sup> JUILLET 2023



## FICHE D'INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS

### Garderie – Restauration scolaire

Année scolaire 2023 /2024

#### Parent 1 :

NOM : .....

Prénom : .....

Qualité :  père  mère  famille d'accueil  tuteur/tutrice

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... N° allocataire CAF : .....

E-mail (**obligatoire** pour inscription périscolaire) .....

#### Parent 2 :

NOM : .....

Prénom : .....

Qualité :  père  mère  famille d'accueil  tuteur/tutrice

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... N° allocataire CAF : .....

E-mail (**obligatoire** pour inscription périscolaire) .....

 Garde alternée/exclusive : Merci de communiquer au dossier le jugement de la garde alternée ou exclusive de l'enfant ou, à défaut, une **attestation sur l'honneur datée et signée par les deux parents** expliquant le mode de garde choisi.

PARENT 1 : Prénom/NOM .....  semaine paire  semaine impaire

PARENT 2 : Prénom/NOM .....  semaine paire  semaine impaire

**Garde exclusive** : Prénom/NOM du parent concerné : .....



## Facturation et inscription :

**Rappel :** En cas de non-paiement des services périscolaires, une mise en recouvrement sera engagée par le Trésor Public qui procédera aux poursuites d'usage pour obtenir les règlements des sommes dues. Si la situation d'impayés persiste, une suspension temporaire ou définitive des services pourra être envisagée.

 Facturation à adresser :  PARENT 1 et / ou  PARENT 2

 **NOUVEAU** : A compter du 1<sup>er</sup> Août 2023, toutes vos demandes d'inscription ou de désinscription aux différents services périscolaires se feront sur le portail de votre « Espace Famille » :

- **Vous devez créer un compte famille grâce à votre identifiant reçu par mail :** complétez depuis votre ordinateur le formulaire de renseignements et le formulaire de réservations téléchargeables sur le portail à l'adresse :

→ <https://portail.berger-levrault.fr/MairieLavau/accueil>

Après l'ouverture de votre compte famille, un mail de confirmation validant l'inscription sera transmis. Si vous ne l'avez pas reçu, n'oubliez pas de vérifier que ce message ne soit pas arrivé dans vos courriers indésirables.

Au besoin, contactez le service périscolaire de la mairie.

Attention, la restauration scolaire est réservée aux enfants à partir de **3 ans et plus**.

## Garderie gratuite matin / après-midi / soir :

La garderie du matin, de l'après-midi (de 13h30 à 13h50) et du soir **est gratuite pour les enfants dont les deux parents travaillent** (ou pour le seul parent pour une famille monoparentale). Merci de fournir **obligatoirement vos justificatifs employeurs** pour cette nouvelle année scolaire.

La garderie est également accessible si un des deux parents ne travaille pas, sous réserve de paiement (voir règlement et modalités des tarifications).

Un enfant en primaire non inscrit le soir pourra repartir par ses propres moyens à son domicile. Cependant, s'il y est inscrit, une autorisation écrite du représentant légal est obligatoire.

Fait à LAVAU le : \_\_\_\_\_

Signature(s) des parents ou du représentant légal :

### Garderie payante des vacances scolaires :

Vous recevrez un mail **six semaines avant le début de chaque période de vacances scolaires** pour vous prévenir de l'ouverture du planning d'inscription.

 **Pensez à vérifier régulièrement vos e-mails.**

Si vous n'avez pas reçu de message vous informant de l'ouverture du planning, n'hésitez pas à contacter le service périscolaire de la mairie.

### Autorisations de prises de vue et de sorties pendant le temps périscolaire :

- ❖ Nous autorisons la mairie de LAVAU à prendre et à utiliser les photos de notre(nos) enfant(s) :

**Prénom(s) :** .....

**NOM :** .....

dans le cadre du bulletin communal et/ou du site internet de la mairie durant toute l'année scolaire.

OUI       NON

- ❖ Nous autorisons le personnel de la garderie à emmener notre (nos) enfant(s) sur l'aire de loisirs de LAVAU située « Rue du Moulin » ou dans les rues/chemins de LAVAU et alentours à l'occasion d'une promenade durant toute l'année scolaire.

OUI       NON

 **Tout changement de situation ou de renseignement en cours d'année doit être signalé au service périscolaire.**

Fait à LAVAU, le \_\_\_\_\_

**Signatures des deux parents (ou du représentant légal) :**